

Agir contre l'illettrisme

L'École se mobilise!

Les actions éducatives familiales (AEF)

Enjeux et perspectives

Novembre 2013



ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
À LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE



1. Qu'est-ce qu'une AEF ?

Une action éducative familiale est une action menée avec des adultes qui sont aussi parents et pour qui la non maîtrise des compétences de base – parler, lire, écrire, calculer, compter, se repérer – rend difficile l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants, les contacts avec l'école, l'accès à des équipements éducatifs et culturels, l'exercice de la parentalité dans toutes ses dimensions.

Transformer positivement le rapport à l'écrit de ces personnes et développer leur maîtrise des compétences de base constituent des objectifs présents dans toutes les actions entrant dans la démarche des AEF, quels qu'en soient les contenus et les modalités de mise en œuvre. Toutes ces actions visent un « effet ricochet » : il s'agit, à travers la mobilisation des parents autour des savoirs de base et leur réconciliation avec la culture de l'écrit, d'avoir parallèlement un impact positif sur la scolarité des enfants.

2. Des enjeux complémentaires pour les parents et leurs enfants

La démarche des actions éducatives familiales répond à différents enjeux :

- prévenir l'illettrisme dès l'école : réduire les risques de décrochage et d'échec scolaire, favoriser la réussite de tous les enfants ;
- lutter contre l'illettrisme des adultes : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des parents en difficulté avec les compétences de base ;
- contribuer à une meilleure prise en compte de la problématique de l'illettrisme dans les différentes sphères de la vie professionnelle, sociale et citoyenne, dans une perspective plus inclusive ;
- sensibiliser les acteurs de l'action sociale et/ou éducative à la problématique de l'illettrisme et à la place qu'ils pourraient prendre pour aider à le prévenir et à le combattre ;
- favoriser le déploiement de politiques publiques partenariales et concertées au niveau local, réunissant l'École, d'autres acteurs institutionnels et associatifs et les familles.

3. Une démarche riche de sa diversité mais bien identifiée

La démarche des actions éducatives familiales repose sur des caractéristiques partagées, même si elle peut se décliner de différentes manières :

- une AEF vise, simultanément, la réussite et l'épanouissement des enfants et la mobilisation de leurs parents sur les apprentissages ;
- une AEF s'inscrit dans une démarche progressive, souvent à petits pas, d'accès à la maîtrise des savoirs de base pour des adultes parents, composée d'actions de formation ou d'actions qui tendent à y conduire ;
- une AEF constitue une étape dans un parcours d'insertion (sociale, culturelle, professionnelle) pour des adultes parents ;
- une AEF articule les champs de l'éducation (celle des enfants/élèves), de la formation (celle des adultes/parents), de la culture (le rapport familial à la culture de l'écrit prioritairement), du social et de l'exercice de la citoyenneté ;
- une AEF permet aussi un retour réflexif des acteurs et/ou des services impliqués dans sa mise en œuvre, pour répondre de manière plus adaptée et plus efficace à des situations qui ne sont pas facilement identifiables (voir fiche « Quelques données chiffrées ») ;
- une AEF s'inscrit dans un partenariat local. Elle prend appui sur des dispositifs existants en leur amenant une dimension nouvelle – contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), programmes de réussite éducative (PRE), actions dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ou à l'initiative d'une collectivité, action réseau ambition réussite (RAR) – ou en visant leur optimisation.

4. Différents paliers de mise en œuvre de la démarche des AEF

- des actions constitutives d'un « premier palier » : ce sont des actions de sensibilisation et de formation des professionnels de l'action socio-éducative
- des actions constitutives d'un « deuxième palier » : ce sont des actions de remobilisation « parentale » + une orientation vers une réponse de formation dite de « droit commun »

Depuis la rentrée scolaire 2012, l'action « Accompagnement Vers la Lecture » de l'AFEV Hauts-de-Seine s'inscrit dans le cadre des actions éducatives familiales (AEF) initiées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Ce programme est mené par des étudiants bénévoles auprès d'enfants menacés d'exclusion culturelle en grande section de maternelle, pour prévenir l'illettrisme et le décrochage scolaire. Les enfants sont repérés puis orientés par les équipes éducatives et les assistantes sociales scolaires afin de se familiariser au support livre et pour le plaisir de lire. L'enfant est accompagné par un étudiant tout au long de l'année, deux heures par semaine à domicile et/ou à la médiathèque. Le binôme est invité à participer aux ateliers mensuels parents-enfants autour du conte avec la compagnie « Le Temps de Vivre ».

- des actions constitutives d'un « troisième palier » : ce sont des actions de remobilisation « parentale » + une réponse spécifique de formation à visée parentale.

L'AEF « Coup de pouce des parents » vise à repérer les parents en difficulté avec la langue parmi les parents d'enfants des clubs Coup de Pouce Clé (périscolaire CP) et à les accompagner vers le Centre social « La passerelle », qui offre des formations linguistiques pour adultes. Les animateurs du service CAJIP, les enseignants et les salariés du centre social ont suivi un module de formation sur l'illettrisme et ont organisé leur coordination pour le suivi des parents repérés. C'est une action menée avec l'aide de l'Apfée, de l'ANLCI et de la mission LCI Paca. L'an prochain, la démarche AEF va s'étendre à tous les parents d'enfants suivis par le CAJIP et le centre social.

Pour répondre au « premier palier », il est indispensable de former les équipes éducatives, les travailleurs sociaux, les formateurs et les bénévoles. La mise en œuvre d'outils de sensibilisation, tel que ce « kit pédagogique », vise à une rapide démultiplication auprès des différents acteurs.

Pour en savoir plus sur le développement de la démarche des AEF, sur les partenariats institutionnels et sur les acteurs locaux, consulter les sites :

- www.anlci.gouv.fr

- <http://eduscol.education.fr/cid52346/agir-contre-illettrisme.html>

